

Vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement et à la réussite

NATURE DU TRAVAIL :

La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite participe à l'administration de l'Université selon les pouvoirs dévolus par la Loi et les règlements de chacun des organismes statutaires auxquels elle ou il participe (conseil d'administration, commission des études et comité exécutif).

À titre de membre de l'équipe de cadres supérieurs de l'Université, la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite assiste la rectrice ou le recteur d'une façon générale dans la direction de l'Université. Sous réserve des attributions et fonctions dévolues respectivement au poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation et de concert avec celui-ci ou celle-ci, elle ou il participe ainsi à la planification et à la coordination de l'ensemble des activités de l'établissement.

RESPONSABILITÉS ET TÂCHES PRINCIPALES :

Sous l'autorité immédiate de la rectrice ou du recteur, la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite assume la responsabilité spécifique de promouvoir les missions d'enseignement et de service à la collectivité de l'établissement. Elle ou il est responsable du Décanat des études, du Décanat de la gestion académique, du Décanat à la formation et au service-conseil, du Bureau du registraire, des Services aux étudiants, du Centre de soutien et d'innovation de pédagogie universitaire et de la Clinique de services psychologiques.

En conséquence, elle ou il est responsable :

- du développement de la programmation et des activités d'enseignement et de création;
- des politiques et règlements relatifs aux études;
- du développement des échanges scientifiques entre l'Université du Québec en Outaouais et d'autres établissements œuvrant sur la scène nationale ou internationale;
- des politiques et règlements de l'Université eu égard aux services à la collectivité;
- de la gestion des ressources professorales et des personnes chargées de cours, des relations de travail et de l'application des conventions collectives des professeurs, des personnes chargées de cours et des étudiants salariés;
-
- de l'application et du respect des conventions, protocoles et ententes concernant les objets relevant de son vice-rectorat;
- de la gestion des dossiers étudiants et de la certification des études.

Par ailleurs, elle ou il :

- représente l'Université, à la demande de la rectrice ou du recteur, auprès d'organismes extérieurs, publics ou privés et auprès d'autres universités;
- participe à divers comités institutionnels et externes;
- contribue au respect et à la promotion de la culture et des valeurs universitaires tant au sein de son personnel, par la mise en œuvre d'une gestion au service de la mission de l'établissement, que dans ses interventions personnelles et professionnelles dans le milieu;
- contribue activement au développement et à l'atteinte des cibles fixées par le plan stratégique de l'Université;
- est responsable de l'administration du budget que lui confie le conseil d'administration;
- exerce les autres pouvoirs et fonctions que lui confie la rectrice ou le recteur.

EXIGENCES DU POSTE :

La personne candidate doit détenir un doctorat et posséder une solide expérience à titre de professeur·e d'université.

Elle doit faire la démonstration d'une grande habileté dans la gestion des personnes, le travail en équipe, la mise en place d'objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire et le service à la collectivité ainsi que l'exécution des actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles.

De plus, la personne candidate doit posséder une connaissance approfondie du milieu universitaire et démontrer, par son expérience :

- un souci de la qualité de l'intervention académique;
- un sens éprouvé de la planification et de l'organisation;
- une capacité à déterminer et à communiquer une vision et une direction claires;
- un esprit d'initiative et une capacité à innover;
- une rigueur de jugement et du doigté dans des situations complexes;
- une capacité à intervenir et à mobiliser dans un contexte universitaire de collégialité et à agir constructivement au sein de l'équipe en place ;
- une vision articulée des conditions requises pour optimiser l'expérience étudiante à tous les cycles d'études ;
- posséder une expérience de gestion en milieu universitaire ;
- démontrer une connaissance éprouvée du modèle organisationnel propre au réseau de l'Université du Québec et de ses particularités en matière de gestion des études et des ressources enseignantes.

Entrée en fonction : Décembre 2026
Durée du mandat : Selon entente
Traitement : Selon les politiques en vigueur

La nomination à ce poste est soumise à un processus de consultation. La confidentialité est cependant assurée jusqu'à ce que la personne ait donné son accord pour que sa candidature soit soumise à ladite consultation.

Toute personne qui désire déposer sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae et une lettre démontrant leur intérêt par courriel à krobert@electi.ca ou lgallant@lgarecrutement.com, **avant minuit, le 23 octobre 2026**. Un accusé de réception sera transmis suite à la réception de votre courriel.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

L'Université du Québec en Outaouais souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ce faire, les personnes intéressées doivent remplir le formulaire d'accès à l'égalité en emploi, apparaissant à l'adresse suivante : <http://uqo.ca/emplois>, et le transmettre avec leur candidature.